

FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S - SYNTHÈSE

Un « massacre à la tronçonneuse » annoncé !



Sur les trois thèmes du congrès, le collectif FDE a des revendications clés urgentes à faire entendre et sur lesquelles il faut mobiliser (voir contribution envoyée pour le congrès, en ligne ici : www.snesup.fr/article/contribution-du-collectif-fde-restreint).

Les échanges qui ont eu lieu pendant le congrès ont montré que nos problématiques rencontrent évidemment largement les questions générales qui sont celles de l'Université aujourd'hui, elles-mêmes redoublées d'attaques spécifiques contre la FDE, qui se généralisent ensuite : éloignement des personnels des lieux de décision, désuniversitarisation, reprise en main par une professionnalisation envisagée comme exécution de « bonnes pratiques » prescrites par l'employeur, appels aux allègements forcés des maquettes, etc.

Actuellement, cela ne va pas bien

Les collègues font face à l'impossibilité d'intégrer les dimensions universitaire et professionnelle comme aurait pu le permettre le texte initial de la réforme de la formation des enseignants. Il faut se battre sans cesse et à tous les niveaux, avec des succès contrastés. Dans les ESPÉ, la maltraitance institutionnelle est organisée d'une manière très efficace à partir de la sous-représentation structurelle des enseignants et personnels dans les instances de décision (ce modèle apparu à la création des ESPÉ s'est depuis lors généralisé dans les regroupements et Comue par exemple). Dans ces conditions, les voix des élus sont marginalisées et les décisions sont prises ailleurs (groupe de pilotage direction d'ESPÉ-rectorat par exemple) et sans concertation ; les instances, dans lesquelles il n'est plus possible d'établir de rapport de forces en faveur des personnels, ne sont également plus des lieux de débat. Pris dans les contradictions du système et les injonctions diverses, beaucoup de collègues ressentent comme une violence le fait de devoir contribuer à l'application d'un modèle

de formation auquel ils n'adhèrent pas sur le fond, lequel implique de placer en responsabilité sur le terrain des étudiants et stagiaires qu'ils ne sont plus en mesure de former, d'accompagner, voire de protéger comme il le faudrait et qu'on leur demande en outre d'évaluer avant de les avoir formés. Les conséquences sont dramatiques : travail collectif empêché, perte de sens, dégradation des relations interpersonnelles, surmenage, découragement, souffrance au travail qui vont jusqu'au burn-out...

Aucun texte statutaire voté, aucun contrat ou autre texte réglementaire ne résiste aux décisions imposées par le ministère (voir, pour la fusion, la situation de Rouen qui est ici « exemplaire »...). La réforme des ESPÉ doit s'intégrer dans la construction des grandes régions et des régions académiques, qui va se concrétiser par le passage de vingt-six académies à treize. Il s'agit d'une logique strictement comptable, cherchant les « économies d'échelle », sans se soucier des conséquences sur les personnels (y compris Biatss) et les étudiants-stagiaires : fusions de filières, regroupements sur sites par domaines disciplinaires et/ou spécialisations de sites dédiés à tel ou tel type de formations, donc fermetures de centres. Cette logique conduit à augmenter l'éloignement entre lieux de stage et lieux de formation en faisant obstacle à l'intégration des dimensions universitaire et professionnelle. Les projets « ESPÉ du futur » – qui font entrer la formation des enseignants dans la logique d'appel à projets – vont entériner le pire.

Dans ce contexte déjà très dégradé, les recommandations diverses et convergentes (pour les plus récentes, celles de la Cour des comptes sur les ESPÉ et de l'Inspection générale dans son rapport sur la formation continue), rumeurs et demi-annonces laissent présager une entreprise de décomposition tous azimuts du service public qui se présente sous les atours d'une supposée rationalisation financière.

Où veut nous emmener M. Blanquer ?

La « réforme » de la formation des enseignants est bien le prochain chantier de l'éducation, annoncé par le ministre Blanquer début juin. Sous le couvert médiatique du prérecrutement et du continuum de formation (termes complètement dévoyés par le ministère), la réforme va en réalité :

- contraindre les futurs stagiaires à une mise en responsabilité encore plus précoce, dans la précarité et en amont de leur formation ;
- servir de tête de pont pour remettre en cause le statut des enseignants, avec un recours massif aux recrutements de contractuels ;
- amoindrir la formation ;
- renforcer le poids des rectorats (employeur des stagiaires et futurs enseignants) dans les ÉSPÉ.

Dans le détail, voici les grandes lignes du dispositif qui pourrait être mis en place dès la rentrée 2019 si on ne mène pas une bataille d'ampleur sur la question.

- La position (et donc les contenus) des concours serait modifiée, avec une épreuve d'admissibilité en fin de L3. Quels contenus ? Quelle préparation à cette épreuve ? Quel impact sur les parcours des étudiants en licence ? Personne ne le sait : alors même que les licences seront lourdement affectées, pas un mot du processus dans les arrêtés licence. Ce qui est d'ores et déjà certain, c'est que l'admissibilité ne donnera pas accès au statut de fonctionnaire stagiaire, mais seulement au droit à suivre un master MEEF « en alternance ».
- Deux ans de formation après l'admissibilité ? Oui... mais avec quelles modalités ? Il s'agira principalement de former par le métier et sur le terrain. Les admissibles, privés du statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré en M2 comme aujourd'hui, serviraient de main-d'œuvre de remplacement, de « bouche-trous » pour faire face au manque chronique d'enseignants. C'est bien une diminution de formation et un passage dorénavant obligé par la contractualisation et la précarité.
- Au bout de deux ans, en fin de M2, l'admission au concours serait validée. Elle pourrait prendre la forme d'une validation de master et pourrait ne valoir qu'« habilitation à enseigner ». Le vœu du ministre Blanquer est que les nouveaux enseignants soient simplement « habilités » à enseigner ; ils pourraient ensuite être directement recrutés par les chefs d'établissement, comme c'est le cas actuellement dans le privé sous contrat.

La « réforme » ne vise donc pas à mieux former les enseignants mais à faire des futurs professeurs une main-d'œuvre qui applique les consignes du ministère en simple exécutante de la méthode imposée d'en haut (sur la base de préconisations « scientifiques » justifiées à partir des neurosciences) et non de véritables concepteurs de leur enseignement, intellectuellement et professionnellement formés pour ce faire. C'est notamment un moyen d'exercer davantage de contrôle sur les professeurs.

Loin de renforcer la formation, cette réforme va jeter des jeunes à l'issue de la L3 directement en responsabilité devant élèves, avec une formation très techniciste qui ignore la dimension conceptrice du métier d'enseignant. Ce dernier est en effet réduit à la mise en œuvre de l'emploi du temps fourni par le ministère quart d'heure après quart d'heure, la mise en place de l'apprentissage de la lecture en suivant à la lettre le petit livre orange de Blanquer, avec la « seule » bonne méthode syllabique, la mise en place de l'apprentissage des mathématiques avec pour seul modèle la méthode de Singapour bidouillée pour l'Hexagone...

Qui plus est, cette réforme serait vraisemblablement appliquée de manière délibérément différenciée selon les degrés d'enseignement (1^{er} et 2nd degrés), mettant fin de facto au statut unique des enseignants.

Le projet se précise peu à peu – et l'absence d'annonces officielles ne doit pas nous laisser penser que nous avons le temps de voir venir, au contraire. Nous avons très récemment eu connaissance de ce que le ministère prépare concernant ce qu'il ose appeler prérecrutement et qui est particulièrement inquiétant, parce qu'il fait système avec le reste. Il s'agit de modifier le statut actuel des assistants d'éducation (AED) de façon à ce que les étudiants qui souhaitent dès leur début de licence s'engager dans les métiers de l'enseignement soient « opérationnels » le plus tôt possible. L'élimination du terme « stage » (selon le modèle actuel des licences qui comportent une UE de préprofessionnalisation) ôte toute ambiguïté : il ne s'agit pas ici de former mais de créer une catégorie d'AED assurant un service en classe de huit heures par semaine (intégration dans les emplois du temps des licences ?) pour observer, assurer le rôle de « répétiteur » (*sic*) en cas d'absence de l'enseignant, prendre en main dès la

L2 les activités pédagogiques complémentaires (APC), assurer dès la L3 (et dans les deux degrés) des « remplacements ponctuels », et en M1 de la « responsabilité et des remplacements ».

Ce que le MEN désigne comme « responsabilité progressive », c'est clairement : mettre en situation de responsabilité des étudiants non formés, le plus tôt possible.

La portée de ce projet va bien au-delà du périmètre de la seule FDE et concerne l'enseignement supérieur dans son ensemble puisqu'il contribue à la mise en place d'un système modulaire qu'il renforce pour la licence. Comment articuler ce projet avec la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement qui se met en place, de manière variable selon les universités et les composantes, mais qui a le mérite d'être DANS la formation ? Comment lutter pour faire entendre que l'expérience de terrain en soi ne suffit pas et doit faire l'objet d'un travail d'analyse et d'outillage à l'université ? Etc. On voit aussi comment le changement de position des concours (en fin de L3), qui va nécessairement influencer sur leurs contenus et par contrecoup sur les contenus des licences elles-mêmes, est totalement occulté... Il n'y a qu'un cheveu pour faire de ce pseudo-préreclutement un prérequis pour l'entrée en master MEEF.

Les revendications du SNESUP-FSU

Nous souhaitons une véritable formation avec une entrée progressive dans le métier.

C'est-à-dire :

- le maintien du concours comme mode de recrutement des enseignants, sans décrochage entre 1^{er} et 2nd degrés, adossé à des possibilités de financement de la formation permettant l'accès de toutes et tous aux métiers de l'enseignement (le préreclutement, c'est cela pour nous : des moyens pour étudier) ;
- une formation universitaire et professionnelle intégrée, comportant des stages de formation

progressifs (d'observation, de pratique accompagnée, en responsabilité, sur les différents cycles collège-lycée) et couvrant les dimensions disciplinaire, didactique, pédagogique et générale (formation commune aux contextes d'exercice) dans un continuum de formation licence-master-T1-T2 ;

- des stages à tiers temps maximum et hors plafond d'emplois pour donner le temps aux fonctionnaires stagiaires de se former à un métier de conception ; des lieux de stage définis en fonction des besoins de la formation et de l'encadrement et non des besoins et plafond d'emplois...

- un véritable accompagnement formatif dans les premières années de titulaire avec une décharge de service pour compléter la formation ;

- des moyens pour assurer le recrutement des enseignants-chercheurs selon les besoins d'une formation universitaire et des moyens pour faire vivre des équipes plurielles selon les besoins d'une formation professionnelle et universitaire ; un budget fléché pour les ÉSPÉ dans la mesure où ce sont des structures académiques et interuniversités ;

- des moyens pour la formation continue qui est normalement une mission de l'ÉSPÉ et pour laquelle les moyens manquent (ces moyens ne pouvant pas être, comme il est prévu, l'utilisation des étudiants pour remplacer au coup par coup les collègues en formation continue ponctuellement) ;

- des instances démocratiques au sein des ÉSPÉ où les représentants des personnels et des étudiants et stagiaires ne seront plus structurellement minoritaires ; une représentation des ÉSPÉ au sein des universités de rattachement et des universités partenaires comme composantes à part entière.

Tout cela coûte certainement un « pognon de dingue » mais il s'agit tout simplement d'une mission essentielle d'un État républicain et démocratique. Le service public d'Éducation requiert une formation des enseignants digne de ce nom. ●